

Estimation du coût d'une promesse électorale

Report de l'échéance de conversion des régimes enregistrés d'épargne-retraite en fonds enregistrés de revenu de retraite

22 avril 2025

Faire passer de 71 à 73 ans le seuil d'âge auquel les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) doivent être convertis en fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR).

Coût de la mesure proposée

Exercice financier	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	Total
Coût total	676	1 066	1 063	1 066	1 061	4 933
Millions de dollars						

Notes

- Les estimations sont présentées selon la méthode de comptabilité d'exercice, telles qu'elles figureraient dans le budget et les comptes publics.
- Un nombre positif indique une détérioration du solde budgétaire (en raison d'une baisse des revenus ou d'une augmentation des charges). Un nombre négatif indique une amélioration du solde budgétaire (en raison d'une hausse des revenus ou d'une baisse des charges).
- Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Estimation et méthode de projection

La mesure proposée permettrait aux couples dont le conjoint le plus jeune est âgé de 72 ou 73 ans au début de l'année de cotiser à un REER alors qu'ils ne seraient pas autorisés à le faire autrement, ce qui ferait une déduction fiscale réduisant les recettes de l'impôt sur le revenu des particuliers. Elle permettrait aussi aux détenteurs d'un REER célébrant leur 72e ou 73e anniversaire durant une année donnée de retarder le versement de leurs paiements, ce qui ferait diminuer les revenus imposables et les rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers. Par contre, les cotisations supplémentaires faites aux REER et les paiements délaissés au titre des FERR feraient grimper les soldes des FERR, et donc le montant des paiements imposables et les rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers de 74 ans ou plus.

Les taux de participation, les cotisations et les paiements ont été estimés en fonction des tendances pour les âges jusqu'à 71 ans. Les cotisations supplémentaires et les recettes fiscales délaissées en conséquence ont été estimées d'après la prévision de référence du DPB concernant l'établissement du coût des mesures proposées pendant la campagne électorale. On a présumé qu'en conséquence, les personnes de 74 ans et plus recevraient de leurs FERR des paiements fixés au taux minimum en fonction de l'âge plus des paiements excédentaires moyens. Les coûts ont été additionnés pour les groupes d'âge touchés chaque

année. Aucune autre réaction comportementale n'a été étudiée.

Sources de l'incertitude

Les principales sources d'incertitude sont le taux de participation, les interactions potentielles avec les avantages sociaux, et le moment du versement des paiements supplémentaires provenant des FERR, y compris l'incidence de la mortalité.

Sources des données

Retraits des fonds enregistrés de revenu de retraite selon l'âge

Agence du revenu du Canada, Tabulation personnalisée des données du formulaire T4RIF.

Cotisations aux régimes enregistrés d'épargne-retraite selon l'âge

Statistique Canada, [Tabulation personnalisée de la banque de données administratives longitudinale](#)

Population selon l'âge, le revenu disponible des ménages et les taux d'intérêt

DPB, [Coût des mesures proposées pendant la campagne électorale de 2025 : prévision de référence](#)

© Bureau du directeur parlementaire du budget, Ottawa, Canada, 2025 / EL-45-1059755-P_f